



Pôle Ressources National
SPORTS de NATURE



La lettre du réseau national des sports de nature

> L'œil de l'expert

Ce 72^e numéro de la lettre du réseau national des sports de nature vient clôturer une année 2011 riche de nouvelles avancées pour ce réseau. Vous êtes, lecteurs et lectrices, nombreux à avoir contribué à ces succès. Je vous en remercie chaleureusement.

À l'heure de la programmation européenne 2014-2020 qui comportera un nouveau programme pour « Développer la dimension européenne du sport », je me réjouis du bilan des premières Nature & Sports Euro'Meet, tenues en octobre dernier à Annecy. Elles constituent un acte fondateur pour la mise en place d'un réseau européen des acteurs du développement des sports de nature.

Le développement de la dimension européenne du sport doit permettre de soutenir la pratique d'activités sportives pour le plus grand nombre, notamment dans leurs dimensions éducative et sociétale. Les sports de nature sont, par exemple, un formidable levier de prévention de la santé, car ils permettent de lutter notamment contre la sédentarité qui touche la société occidentale.

Par ailleurs le développement maîtrisé des sports de nature s'inscrit pleinement dans les axes stratégiques de « L'Europe 2020 ». Les sports de nature contribuent à une croissance intelligente et équilibrée, car c'est un secteur compétitif qui ne peut être délocalisé. Ils participent à une croissance durable, car leur développement est lié à la prise en compte du changement climatique et de la conservation de la biodiversité. Enfin ils génèrent une croissance inclusive, car ils créent de l'emploi et sont facteur de cohésion sociale, particulièrement entre les territoires urbains et ruraux.

Au regard du bilan positif des Nature & Sports Euro'Meet 2011, j'ai souhaité en présenter la synthèse à l'ensemble de mes collaborateurs européens et à la commissaire européenne en charge du sport lors de la conférence des ministres des Sports, qui s'est tenue le 29 novembre dernier sous la présidence polonaise.

Les synthèses de ces travaux européens mettent en exergue les valeurs éducatives spécifiques aux sports de nature. De toute évidence ces valeurs constitueront le socle de nos échanges entre pays membres de l'Union européenne.

L'enjeu d'éducation des pratiquants de sports de nature est premier. Je souhaite donc que nous agissions ensemble pour que tous les français puissent pratiquer les sports de nature, et particulièrement les plus jeunes. Cette volonté s'inscrit dans les actions prioritaires de mon ministère visant à promouvoir l'accès à une pratique sportive régulière pour tous et partout en France. La campagne que je viens de lancer sur les valeurs éducatives des sports de nature a pour objectif de mobiliser les enseignants, les animateurs, les éducateurs sportifs pour promouvoir des activités dans la nature, organisées dans le respect des lieux de pratiques et des autres usagers de ces espaces.

Je vous invite donc à développer les sports de nature pour les jeunes dans vos structures et vous assure tout le soutien du réseau animé par le Pôle ressources national des sports de nature implanté au sein du CREPS Sud-Est, site de Vallon Pont d'Arc et de l'ensemble des services déconcentrés en charge du sport.

David DOUILLET
Ministre des Sports

n° 72 décembre 2011

1. Les brèves du réseau > p.2

2. Personnalité > p.3
Lionel VIALON

3. Le point sur... > p.4
Les valeurs éducatives des sports de nature



Les premières préconisations issues
des Nature & Sports Euro' Meet
sont en ligne !
www.nature-sports.eu

Directeur de publication :
Jean-Jacques JANNIÈRE

Pôle ressources national des sports de nature
CREPS Sud-Est, site de Vallon Pont d'Arc
BP 38 - 07150 Vallon Pont d'Arc

prn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr
ISSN : 1958-5101 - © PRNSN

Crédits photographiques : PRNSN
Paul villecourt



1. Les brèves du réseau

> Actualités

➔ 2^e Journée nationale de l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable (EEDD)

250 acteurs de l'EEDD issus des services et établissements publics de l'État, des collectivités territoriales, des associations, des syndicats de salariés, des entreprises et acteurs organisés en territoires, se sont rassemblés en octobre dernier à Paris à l'initiative du Collectif français pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable. Plusieurs points stratégiques ont été abordés, tels les liens à construire avec différents secteurs dont celui du sport, la synthèse des travaux des espaces territoriaux de concertation, la stratégie de diffusion des dix propositions en vue des élections présidentielles. La signature de la charte de l'Espace National de Concertation (ENC) par notamment Bertrand JARRIGE, directeur des Sports a clos la journée... En effet, depuis le 8 février, le ministère des Sports, via la direction des Sports, participe activement aux groupes de travail de l'ENC (formations et filières pour l'EEDD, dynamiques territoriales, état des lieux national pour l'EEDD, volet international). Il s'agit ainsi de valoriser le caractère éducatif des pratiques sportives organisées et de porter à la connaissance des acteurs du sport les ressources à leur disposition en matière de sensibilisation à l'EEDD. Les Assises nationales de l'EEDD se tiendront à Lyon, du 5 au 7 mars 2013 et seront précédées de la journée européenne de l'EEDD le 4 mars 2013.

www.cfeedd.org

➔ Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) : dernières avancées

Le comité de révision de la SNB s'est réuni le 19 octobre dernier. À ce jour, 203 adhésions à la SNB ont été effectuées, réparties comme suit : 46 % d'organisations professionnelles, 34,5 % d'associations puis des établissements publics, des élus et des syndicats. Il est à noter que six associations ou fédérations sportives ont adhéré, c'est un bon début. En complément de l'adhésion, un dispositif de reconnaissance, de type label, est en gestation. Des points sont à préciser tel le niveau d'engagement souhaité, la détermination des experts en charge de mesurer l'engagement, leur statut, le calendrier, le suivi des labellisés. Parallèlement un guide pour l'action est en cours de rédaction. Un point d'information sur les engagements de l'État a été réalisé, lors duquel le ministère des Sports a présenté ses actions relatives au thème « sport et biodiversité ». Pour adhérer à la SNB, rendez-vous sur le site du ministère chargé du Développement durable.

www.developpement-durable.gouv.fr

➔ Signature d'une convention entre la Fédération Française d'Équitation (FFE) et la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT)

Favoriser la coopération en matière d'aménagement, de valorisation et de préservation des sites de pratique, tel est le but de cette convention de partenariat.

Depuis plusieurs années, la pratique de la randonnée sous toutes ses formes est devenue un des facteurs essentiels du développement du tourisme en France. Ayant pris en considération ce développement, la FFCT et la FFE souhaitent, à travers la mise en place d'un partenariat, contribuer au développement de leurs activités dans un souci omniprésent de préservation de l'environnement. La signature officielle de la convention a eu lieu le mercredi 23 novembre 2011 à 17h, au village des sports du Salon des Maires à Paris.

www.sportsdenature.gouv.fr

➔ Vélo en France : portail de la randonnée à vélo en France

La Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT) a ouvert un site dédié à la randonnée à vélo en France qui propose de télécharger gratuitement des circuits route ou VTT sur GPS ou logiciel cartographique. Ces circuits ont été initiés par les structures de la FFCT, en collaboration avec les comités départementaux de tourisme, office de tourisme, syndicats d'initiatives... En complément des circuits, sont disponibles :

- > un descriptif touristique ;
 - > des informations culturelles ;
 - > des renseignements pratiques ;
 - > des contacts utiles (clubs FFCT, bases VTT, offices de tourisme, « Villes vélotouristiques »...).
- Aujourd'hui 40 départements sont couverts (500 circuits routes et 400 circuits VTT environ). Le travail se poursuit. Le portail veloenfrance.fr a remporté le prix de l'Innovation du Salon des maires 2011 dans la catégorie Sport, loisir, tourisme et culture.

www.veloenfrance.fr



> Juridique

➔ Eaux de baignade

Décret n° 2011-1239 du 4 octobre 2011 relatif à la gestion de la qualité des eaux de baignade

www.legifrance.gouv.fr

➔ Activités physiques en accueil collectif de mineurs

Circulaire n° DJEPVA/DJEPVAA3/DS/DSB2/2011/400 du 24 octobre 2011 relative à la mise en œuvre du cadre réglementaire des activités physiques organisées pour les accueils collectifs de mineurs.

www.sportsdenature.gouv.fr

> En kiosque

➔ Un guide méthodologique pour l'élaboration des Docobs Natura 2000

L'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN) publie un Guide d'élaboration des documents d'objectifs (Docobs) Natura 2000. Ce document méthodologique est composé des volets suivants :

- > Dialogue pour Natura 2000 : concertation, communication et animation ;
- > Rapport de présentation : diagnostics écologique et socio-économique ;
- > Objectifs de développement durable ;
- > Mesures de gestion : contrats, chartes, mesures agro-environnementales territorialisées et cahiers des charges ;
- > Suivi et évaluation de la mise en œuvre du Docob.

Ce guide est téléchargeable sur le site de l'ATEN. www.espaces-naturels.fr

➔ Les activités nordiques - Bilan de la saison 2010-2011

Ce bilan de saison est réalisé à partir de données collectées auprès de sites et associations (départementales ou interdépartementales) de gestion et de promotion des activités nordiques. Ces données portent sur les détails des titres vendus pour les activités nordiques (ski de fond, raquette à neige, traineaux à chiens) ainsi que sur la durée de fonctionnement des sites. Environ 160 sites ont fourni leurs chiffres de fréquentation et de chiffres d'affaires « redevance ». La richesse de ces informations permet de dresser un bilan national représentatif des activités nordiques.

Cette année, ce bilan a été enrichi par les acteurs de la filière nordique comme la Fédération Française de Ski (FFS), l'Association Nationale des Centres et Foyers de ski de fond et de montagne (ANCEF) ou le comité d'organisation de la Transjurassienne « Trans'Organisation ». Ces apports permettent d'ajouter quelques indicateurs relatifs au mode de développement des disciplines nordiques et des tendances de pratique.

Destiné à l'ensemble des acteurs concernés par les activités nordiques, ce travail constitue également un outil leur permettant d'orienter le développement de l'activité et de positionner leur offre en rapport avec l'offre globale. Ce document est téléchargeable sur le site d'Atout France.

www.atout-france.fr

Proposer une actualité
S'abonner à la lettre
Formulaires disponibles rubrique La Lettre
www.sportsdenature.gouv.fr

2. Personnalité

> Lionel VIALON

Éducation et sports de nature sont au cœur du projet de l'Union Nationale des Centres sportifs de Plein Air (UCPA). La formation des jeunes à une pratique responsable et autonome dans des activités dites « à risque » reste une priorité de cette structure.

Pour en savoir plus, nous avons interrogé Lionel VIALON, chef de projet à la direction des activités sportives et éducatives de l'UCPA.

PRNSN : L'UCPA forme de nombreux jeunes aux sports de nature. Quels sont les objectifs éducatifs qu'elle se fixe ?

LV : Le projet de l'UCPA est de rendre accessible au plus grand nombre de jeunes les activités sportives de plein air. L'accessibilité, dans sa dimension économique, technique mais également culturelle, est un facteur clé pour des activités difficiles d'accès en raison de l'éloignement géographique, de l'utilisation d'un matériel spécifique, ou encore de la représentation que l'on peut en avoir. La démarche développée par l'UCPA repose notamment sur les points suivants :

- > valoriser les progrès de chacun dans le cadre d'une pratique en groupe qui favorise l'émulation et l'entraide ;

- > le plaisir est un élément déterminant de tout acte d'apprentissage ;

- > le stagiaire est acteur de son apprentissage ;

- > outre l'apprentissage technique et gestuel, appréhender correctement le milieu naturel fait l'objet d'un traitement didactique qui intègre la sécurité active. Les jeunes sont formés à une pratique responsable et autonome dans le respect des règles de sécurité. L'UCPA s'attache à proposer une offre sportive diversifiée qui intègre des activités que l'on n'associe pas traditionnellement aux colonies de vacances. Parce que l'alpinisme, le ski hors-pistes, la plongée, le surf de vagues, ou encore le parapente sont des pratiques potentielles pour les adolescents, il est socialement pertinent de s'en préoccuper. En outre, ces pratiques sont riches sur le plan des valeurs qu'elles permettent de développer et des logiques qu'elles imposent : rapport à la nature, rapport à l'incertitude (analyse, gestion du risque, prise de décision), rapport à l'autre.

PRNSN : Si les pratiques sportives de nature peuvent porter des valeurs, elles ne sont pas sans risque. Comment l'UCPA aborde-t-elle la notion de risque ?

LV : Pour que l'apprentissage soit efficient et l'expérience ait un sens, le risque doit être identifié, expliqué, compris, accepté et encadré. La surprotection, le cadrage à outrance peuvent avoir un effet contraire à celui recherché lorsqu'il s'agit d'un public adolescent. Refuser le tout sécuritaire, mais en intégrant en permanence la sécurité dans la démarche d'apprentissage, nous paraît incontournable. La problématique didactique des sports de nature, avec des mineurs comme avec des adultes, réside dans le rapport à la gestion du risque. Il s'agit d'ame-

ner progressivement le stagiaire en situation de gestion réelle des situations potentiellement à risque. Observer, comprendre, identifier, analyser, décider sont des actions clés pour amener à l'autonomie. Cela se traduit par des projets « engageants » : des cordées « autonomes » en alpinisme, des vols en autonomie en parapente, du hors pistes, etc. Toute la finesse repose sur le « bon positionnement du curseur », en fonction du niveau des stagiaires et de l'analyse des situations. Il s'agit de maintenir constamment le bon niveau de vigilance. Des directives et instructions techniques cadrent chaque activité sportive. L'équipe pédagogique est composée de professionnels de l'activité sportive. Le niveau d'expertise du pratiquant est un élément déterminant dans le choix des terrains d'évolution. Un temps important est accordé à l'évaluation initiale puis en cours du stage.

« [...] Avec cette campagne le ministère des Sports replace l'éducatif au cœur du débat [...] Avec ce positionnement ministériel, l'UCPA se sent conforté dans son action »

PRNSN : Quel est ton regard sur la campagne de communication sur les valeurs éducatives des sports de nature ?

LV : Avec cette campagne le ministère des Sports replace l'éducatif au cœur du débat, il encourage les structures qui s'intéressent aux jeunes à s'engager dans les sports de nature. C'est un message fort et courageux à une époque où la sphère médiatique a plutôt tendance à mettre en avant le risque des pratiques et l'accidentologie. Avec ce positionnement ministériel, l'UCPA se sent conforté dans son action et dans ses choix d'activités. Pour aller au-delà de la simple communication, le ministère des Sports et le réseau national des sports de nature devront être en capacité de mobiliser pour travailler ensemble les réseaux, les fédérations de jeunesse et d'éducation populaire, les fédérations sportives, l'Éducation nationale...

PRNSN : En France, l'encadrement rémunéré des sports de nature est soumis à la détention d'une qualification. Que penses-tu de notre système de formation ?

LV : La formation est l'un des trois métiers de l'UCPA. Il s'agit là aussi de garantir un niveau d'exigence en matière de qualité de la formation dispensée, avec l'objectif que ces jeunes formés correctement encadrent les activités proposées par l'UCPA. Notre système de formation à l'encadrement des activités sportives



de nature produit de bons professionnels, notamment sur le plan de la sécurité. Certaines qualifications, telle l'accompagnateur en moyenne montagne, exigent un recyclage périodique obligatoire qu'il serait peut-être nécessaire de généraliser à l'ensemble des qualifications relatives aux sports de nature. Les professionnels ont besoin de mettre à jour leurs connaissances, mais ils ont surtout besoin d'échanger sur leurs pratiques. À l'UCPA nos moniteurs fonctionnent en équipe, de sorte qu'il y ait du dialogue, des échanges. C'est un moyen de faire face à la « force de l'habitude » souvent pointée du doigt lors d'accidents.

PRNSN : Quels principaux levier et frein identifies-tu pour le développement de la pratique des sports de nature chez les jeunes ?

LV : Le ministère de l'Éducation nationale constitue un levier mais également un frein. Nous savons qu'un individu qui pratique jeune, pratiquera à l'âge adulte et fera pratiquer ses enfants. L'Éducation nationale est le plus gros prescripteur d'activités sportives mais les programmes d'éducation physique et sportive intègrent peu les sports de nature. La difficulté à pratiquer pour certaines catégories de personnes (coût, éloignement des sites) constitue également un frein. Une politique d'aide au départ en vacances au plein air serait la bienvenue pour accompagner la campagne de communication.

Lionel VIALON en quelques dates :

2011 : chef de projet à la direction des activités sportives et éducatives depuis le 1^{er} août

2006 à juillet 2011 : responsable du secteur enfants et adolescents à l'UCPA

2002 : nommé conseiller technique national à l'UCPA

1998 : professeur de sport

lvialon@ucpa.asso.fr

Annuaire des personnes ressources en sports de nature
Espace membre
www.sportsdenature.gouv.fr

3. Le point sur...

> Les valeurs éducatives des sports de nature

Dans le numéro 60 (octobre 2010) de la lettre du réseau, nous vous avons présenté les grandes orientations des travaux sur le rôle éducatif des sports de nature : la campagne de communication, le recensement d'actions éducatives significatives ou innovantes et l'évolution réglementaire des textes relatifs aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Aujourd'hui, la réflexion sur les valeurs éducatives des sports de nature se concrétise en une campagne de communication à destination des prescripteurs d'activités et des animateurs, éducateurs, enseignants qui encadrent ces activités.

➔ Retour sur la campagne de communication

Communiquer positivement sur les valeurs des sports de nature s'est imposé comme une priorité pour les acteurs du réseau. En effet, ces derniers constatent depuis plusieurs années une désaffection des structures éducatives pour les sports de nature et une focalisation des médias sur les risques et les accidents liés à la pratique.

Partant de ce constat, la campagne de communication constitue une première étape, essentielle dans la sensibilisation des organisateurs d'activités : animateurs, enseignants, éducateurs, moniteurs... Cette campagne a pour objectif de véhiculer une image positive des sports de nature et de rappeler leurs apports spécifiques dans l'éducation des jeunes.

Pour diffuser ce message, plusieurs supports visuels et pédagogiques ont été créés grâce à un partenariat entre des agents des ministères des Sports, de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, des collectivités territoriales, des représentants des fédérations sportives, des associations de jeunesse au plein air, du réseau École et nature, des centres permanents d'initiatives pour l'environnement et de WWF.

➔ Les sports de nature, des émotions à faire partager!

Quatre affiches ont été conçues, chacune autour d'une tranche d'âge (3-5, 6-10, 11-14, 15-18 ans). Elles mettent l'accent sur les émotions suscitées par la pratique et le partage de valeurs éducatives fortes, telles que l'épanouissement, l'équilibre ou encore la solidarité. Il est d'autant plus important de viser ces tranches d'âge que les publics qui pratiquent longtemps sont ceux qui ont été sensibilisés dès le plus jeune âge.

Ces affiches s'adressent tout particulièrement aux organisateurs d'activités en les encourageant à donner davantage de sens aux pratiques sportives de nature qu'ils programment. Une brochure « Sports de nature : tous dehors » accompagne ces affiches et fait référence à des expériences et des projets réalisés en donnant des éléments pour traiter l'activité de façon adaptée à chaque tranche d'âge.

La brochure met l'accent sur la notion de projet pour sortir dans la Nature. Les organisateurs qui souhaitent proposer des activités sportives de nature sont incités à l'inscrire dans leur projet

éducatif. Ainsi, les sports de nature ne se réduisent plus à des activités de consommation, mais deviennent des supports d'apprentissage qui portent des valeurs et font grandir.

Au niveau local, les référents « sports de nature » des directions départementales de la Cohésion sociale ont été mobilisés pour assurer une large diffusion auprès des professionnels de l'animation sportive et culturelle, et animer des réunions d'information sur cette campagne et les nouveaux textes à sortir relatifs à la pratique d'activités physiques et sportives en ACM.

De son côté, le PRNSN a envoyé l'ensemble des supports de la campagne, dès le mois de novembre, aux différents réseaux nationaux sports, jeunesse, éducation et environnement. La pratique d'activités sportives de nature à des fins éducatives implique des conditions de mise en œuvre spécifiques de la part des organisateurs d'activités. L'objectif du groupe ressources animé par le PRNSN est désormais de permettre aux éducateurs, animateurs, enseignants de construire des outils pédagogiques, de les partager et se les approprier.



À l'instar du comité technique régional des sports de nature de Lorraine qui a élaboré les fiches « Pratiquer des sports de nature en accueil collectif de mineurs » (cf. lettre n°60) plusieurs services déconcentrés, par l'intermédiaire des référents « sports de nature », se lancent dans la rédaction de fiches d'activités en appui à un stage de sensibilisation ou de formation.



Le principe est le suivant : une fiche est rédigée par activité (escalade, canoë kayak, vtt...) ou par thématique (itinérance, bivouac...) lors d'un stage de formation organisé par la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale à l'attention des animateurs, des directeurs d'ACM, des agents de collectivités ou encore de personnels de l'Éducation nationale.

Cette démarche de formation/rédaction présente plusieurs atouts :

- > faire vivre l'activité aux animateurs, aux directeurs, aux organisateurs eux-mêmes pour qu'ils puissent mieux en percevoir l'intérêt ;

- > permettre aux animateurs, aux équipes pédagogiques d'intégrer l'activité sportive de nature au sein des projets éducatifs de manière significative (donner du sens) ;

- > construire des outils pédagogiques à partir d'une action d'animation vécue et questionnée prenant en compte la dimension réglementaire dans laquelle elle s'inscrit.

À terme, les fiches ainsi produites, constitueront une ressource documentaire libre d'accès qui pourra être enrichie et complétée par de nouvelles thématiques, explorant divers champs d'intervention (accueils collectifs de mineurs, temps scolaires et périscolaires, classes vertes...).

Tous ces outils, soit pédagogiques, soit de communication, poursuivent l'objectif de convaincre les prescripteurs d'activités éducatives de mobiliser les sports de nature pour l'éducation des jeunes publics. Ils doivent également permettre de mobiliser des moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces projets éducatifs.

Comment se procurer les affiches et la brochure ?

Ces supports sont disponibles en version numérique sur les sites du réseau national des sports de nature (rubrique « rôle éducatif ») et du ministère des Sports.

Vous y trouverez également une bannière à insérer dans votre site Internet. La campagne étant intemporelle, les affiches et la brochure pourront être utilisées à de multiples reprises.

www.sportsdenature.gouv.fr
www.sports.gouv.fr

Pour en savoir plus :

Contact : aziz.chlieh@sportsdenature.gouv.fr